



DISCOURS DU BUDGET

LE BUDGET DU MANITOBA DE 2005

HARMONISER LES PRIORITÉS. CRÉER DE NOUVELLES POSSIBILITÉS. INVESTIR DANS L'AVENIR.



Manitoba 
Bâtir l'avenir



Discours du Budget 2005 du Manitoba

M. Gregory F. Selinger

Ministre des Finances

Le 8 mars 2005

Ce document peut être consulté
sur Internet à l'adresse suivante :

www.gov.mb.ca/finance/index.fr.html

Les autres documents sur ce site comprennent :

The 2005 Manitoba Budget Papers,

Le Budget des dépenses du Manitoba de 2005,

Le Budget des recettes du Manitoba de 2005,

Les avantages du Manitoba 2005,

Quarterly Financial Report (le plus récent), et

Highlights of Manitoba's Recent Economic Performance.

Des arrangements spéciaux peuvent être pris pour obtenir des sections

de ce document dans des formats différents

destinés aux personnes atteintes d'une incapacité visuelle.

Also available in English



Imprimé sur papier recyclé

ISSN 1702-8035

LE DISCOURS DU BUDGET 2005 DU MANITOBA

TABLE DES MATIÈRES

RÉDUCTION DE LA DETTE	1
BÂTIR LE MANITOBA.....	3
CROISSANCE DES VILLES.....	6
LE NORD ET LES RÉGIONS RURALES	7
HARMONISER LES PRIORITÉS DANS LES SOINS DE SANTÉ	7
UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ.....	10
DES COMMUNAUTÉS PLUS SÛRES.....	13
PROTECTION DE L'EAU, ZONES NATURELLES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	14
LA PROVINCE DE L'ÉNERGIE PROPRE	15
RECHERCHE ET INNOVATION	16
LES PERSONNES D'ABORD.....	17
UN MANITOBA TOUJOURS COMPÉTITIF	20
AVANTAGES POUR LES ENTREPRISES.....	23
POUR LES FAMILLES, DES TAXES ET DES IMPÔTS MOINS ÉLEVÉS.....	25
ÉPARGNER POUR L'AVENIR	26
NOTRE PLAN FINANCIER.....	30
CONCLUSION	3

Les documents suivants sont également offerts :

THE BUDGET PAPERS (EN UN VOLUME)

Budget Paper A – The Economy

Budget Paper B – Financial Review and Statistics

Budget Paper C – Restoring Fiscal Balance

Budget Paper D – Taxation Adjustments

LES AVANTAGES DU MANITOBA



Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je présente aujourd'hui le Budget 2005 : Harmoniser les priorités. Créer de nouvelles possibilités. Investir dans l'avenir.

Le Budget 2005 se fonde sur quatre piliers :

- rembourser la dette;
- investir stratégiquement;
- tenir nos promesses de réduction des impôts;
- épargner pour notre avenir.

Le Budget 2005 illustre la croissance et l'optimisme que la population manitobaine connaît. Plus de jeunes gens déménagent au Manitoba, les mises en chantier de logements augmentent, l'emploi et les investissements ont atteint des niveaux records et la croissance des recettes compte parmi les meilleures au Canada.

Monsieur le Président, il ne s'agit pas là de résultats sur lesquels se reposer, mais de résultats sur lesquels il faut bâtir. Nous devons harmoniser nos priorités, créer de nouvelles possibilités pour tous les Manitobains et Manitobaines et continuer à investir dans l'avenir. Nous voulons faire en sorte que le Manitoba reste compétitif et que toutes les collectivités profitent de notre croissance.

Nous reconnaissons le recul que subissent nos producteurs de bovins et d'autres ruminants à la suite de la décision récente d'un tribunal américain de laisser la frontière fermée. Nous allons poursuivre l'appui que

nous accordons à nos producteurs dans le cadre de notre stratégie de repositionnement de l'industrie du bétail. Et nous allons travailler en étroite collaboration avec nos homologues du gouvernement fédéral et des autres provinces, ainsi qu'avec le gouvernement américain, afin de normaliser nos relations commerciales et de promouvoir des résultats basés sur la science.

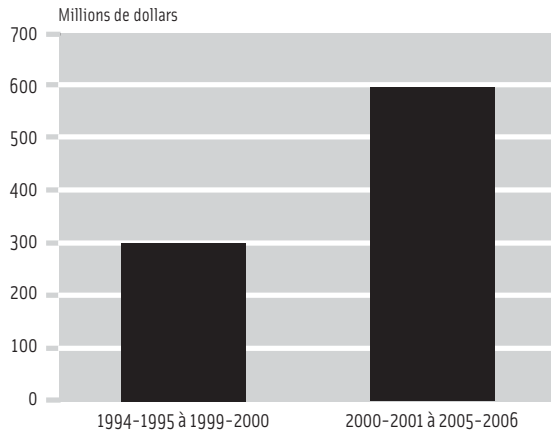
Malgré les pressions économiques mondiales et les défis que soulève un dollar élevé, le Manitoba continue son essor. Cette année, selon les prévisions, l'investissement dans notre province dépassera la moyenne nationale. Les secteurs de pointe, comme la biotechnologie et l'énergie propre, maintiennent un taux de croissance rapide.

Le Budget 2005 est équilibré. Il maintient notre politique de responsabilité financière tout en continuant à stimuler l'économie et à faire en sorte que le Manitoba demeure fort. Il investit dans les priorités des Manitobains et Manitobaines que sont la santé, l'éducation, les routes et l'eau.

Réduction de la dette

Le premier pilier du Budget 2005 est notre investissement dans l'avenir du Manitoba, que nous réalisons en maintenant un gouvernement à la mesure de nos moyens. Nous avons mis en œuvre un plan financier équilibré et responsable sans imposer de primes d'assurance-santé, sans vendre d'éléments d'actif public et sans reculer sur nos promesses de réductions des impôts.

Versements - Remboursement de la dette et obligation découlant des régimes de retraite



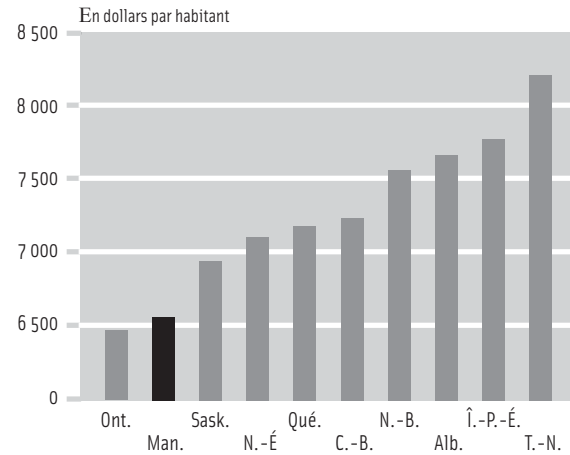
Source : Ministère des Finances du Manitoba

Monsieur le Président, je suis fier de souligner que tous nos budgets ont été équilibrés conformément aux mesures législatives du Manitoba sur l'équilibre budgétaire. C'est une promesse que nous avons faite à la population du Manitoba et c'est une promesse que nous avons tenue.

En 2001, pour la première fois, un budget sommaire fut inclus dans notre présentation du budget. Le Budget que je présente aujourd'hui est équilibré tant dans le contexte de nos mesures législatives sur l'équilibre budgétaire que dans celui des états financiers sommaires.

Nous continuerons à travailler avec le vérificateur général pour pleinement mettre en œuvre les principes comptables généralement reconnus. Au cours de l'exercice 2007-2008, le budget sommaire deviendra l'outil essentiel de l'information financière du Manitoba.

Dépenses du gouvernement provincial, 2004-2005



Source : Rapports financiers de la Province et Statistique Canada

Monsieur le Président, l'une de nos premières tâches lorsque notre gouvernement est arrivé au pouvoir a été d'élaborer un plan pour prendre des mesures à l'égard du « monstre » qu'était l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite du Manitoba. Une obligation qui, si rien n'avait été fait, aurait atteint 8,4 milliards de dollars d'ici 2028.

Ce « monstre » est apparu en 1962, année au cours de laquelle le gouvernement du Manitoba a cessé de payer la part de l'employeur de la pension gouvernementale. Ce problème grandissant a été ignoré pendant presque 40 ans, sur fond de silence. Monsieur le Président, notre gouvernement a pris des mesures à cet égard. En 2000, nous avons lancé le tout premier plan d'élimination de l'obligation découlant des régimes de retraite.

En octobre 2002, nous avons mis en œuvre la deuxième partie de notre plan : le versement de cotisations de contrepartie aux régimes de retraite des nouveaux employés du gouvernement à partir des ressources existantes.

Dans le cadre de notre plan, la croissance de l'obligation découlant des régimes de retraite sera ralentie et inversée. D'ici 2032, elle sera éliminée. Si le gouvernement du Manitoba avait continué à verser sa contrepartie au lieu de cesser les paiements de la part de l'employeur au fonds de retraite, les coûts du fonds d'administration seraient aujourd'hui beaucoup plus bas.

Monsieur le Président, venir à bout du monstre de l'obligation publique découlant des régimes de retraite fait partie d'une stratégie à long terme plus importante. Dans nos six premiers budgets, celui-ci compris, nous avons versé un total de 594 millions de dollars dans le Fonds de remboursement de la dette pour rembourser la dette générale et l'obligation découlant des régimes de retraite. Il s'agit là du paiement sur six ans le plus important dans l'histoire du Manitoba.

En 1999, le paiement de la dette était de 75 millions de dollars. Dans le Budget 2005, nous faisons passer notre paiement de la dette de 96 millions de dollars prévus au budget de l'exercice précédent à 110 millions de dollars.

Depuis 1999, le rapport dette générale nette-PIB a été réduit de 20 % au Manitoba. Nos frais de service de la dette ont chuté, ce qui nous a permis d'améliorer notre cote de crédit auprès de la société Moody's Investors Service et de la société Dominion Bond Rating Service. Dans l'ensemble, notre gouvernement provincial occupe

la deuxième place des gouvernements qui dépensent le moins par habitant au Canada.

Notre engagement à réduire le nombre de postes de fonctionnaires est sur la bonne voie. Pour faire des économies, nous sommes en train de fusionner des services administratifs en sept groupes et nous avons fait passer le nombre d'offices de la santé de 13 à 11. La réduction volontaire de la semaine de travail dans la fonction publique a permis d'épargner 2,4 millions de dollars en 2004, et elle continuera en 2005.

Nous avons lancé une stratégie de renouvellement du service public qui nous permettra d'attirer et de conserver les gens de talent dont nous avons besoin pour fournir des services gouvernementaux importants. Nous augmentons le nombre de centres de services bilingues pour assurer à notre communauté francophone un meilleur accès aux services.

Bâtir le Manitoba

Le deuxième pilier du Budget 2005 est notre investissement dans les priorités des Manitobains et Manitobaines que sont la facilité d'accès aux soins de santé, la salubrité de l'eau, la qualité de l'éducation et l'amélioration des routes.

Les besoins en infrastructures au Manitoba sont devenus une question d'importance majeure et une source de grande préoccupation. En 1999, notre gouvernement a ciblé des « déficits d'infrastructures » dans plusieurs domaines clés, et nous avons agi. Nous avons commencé un programme d'investissements stratégiques sur cinq ans dans les domaines suivants :

AIDE DU MANITOBA AUX MUNICIPALITÉS

Statistique Canada a annoncé que le Manitoba se classe au deuxième rang national en ce qui concerne l'appui financier par habitant aux municipalités.

Le Budget 2005 renforce le niveau élevé d'appui provincial à l'aide de plusieurs nouvelles initiatives.

- Le nouveau « Fonds de croissance du Manitoba » accorde 119 millions de dollars aux municipalités du Manitoba en 2005, en incluant l'équivalent de l'entente du partage de l'impôt sur le revenu de la Province et en augmentant les fonds disponibles par l'équivalent de 3 cents par litre de la taxe sur le carburant (2 cents provenant de la taxe sur l'essence et 1 cent de la taxe sur le carburant diesel).
- Au cours des cinq prochaines années, le Fonds de croissance du Manitoba investira plus de 600 millions de dollars dans les municipalités de la province, qui s'ajoutent aux 167 millions de dollars de taxes fédérales sur l'essence affectés aux municipalités en vertu de la Loi sur l'obligation redditionnelle concernant l'essence du Manitoba.
- Les subventions d'exploitation des transports en commun augmenteront de 15 %. Il s'agit de la première augmentation importante à l'échelle de la province en dix ans, ce qui offre de nouvelles ressources indispensables à Winnipeg, à Brandon, à Thompson et à Flin Flon.
- Une nouvelle entente de partage des recettes de casino pour la sécurité publique financera la création de 20 nouveaux postes de policiers à Winnipeg. Cette entente permet de doubler l'appui provincial aux services de police de Winnipeg pour atteindre quatre millions de dollars en 2005. Elle fournira 5 % des recettes des casinos en 2005 et passera à 10 % en 2006.
- Les subventions inconditionnelles des recettes provenant des appareils de loterie vidéo augmenteront de 3,9 millions

de dollars en 2005, somme qui servira à exécuter des projets de développement communautaire dans toute la province. Le Manitoba et la Colombie-Britannique sont les seules provinces qui partagent les recettes provenant des jeux avec les municipalités.

- Vingt nouveaux postes de policiers seront financés pour les régions rurales et du Nord, y compris un nouveau poste pour la ville de Brandon.
- L'appui annuel continu ciblé pour les rues et les routes municipales augmentera de 20 % à Winnipeg et de 15 % à l'extérieur de la capitale.
- Plus de 500 millions de dollars sont affectés à des projets d'immobilisations qui seront entrepris à Winnipeg au cours des six prochaines années, notamment les priorités tels l'élargissement du canal de dérivation de la rivière Rouge, le passage inférieur du boulevard Kenaston et les améliorations apportées à l'usine de traitement des eaux usées de Winnipeg.
- L'appui aux projets hydrauliques municipaux en dehors de Winnipeg augmentera de 4,6 % grâce à la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba.
- Le financement des programmes Infrastructures Canada-Manitoba augmentera de quatre millions de dollars pour permettre la réalisation de la prochaine série d'ententes fédérales-provinciales-municipales sur les infrastructures : le nouveau Fonds sur l'infrastructure rurale du Manitoba de 123 millions de dollars et le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique de 165 millions de dollars.
- Le financement provincial accordé aux municipalités par le ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce augmentera de 8 % en 2005.

les installations de soins de santé et d'éducation, les systèmes hydrauliques, la lutte contre les inondations, les routes et les infrastructures municipales.

Monsieur le Président, l'action a remplacé l'inaction des années 1990. Le gouvernement de l'époque avait promis des projets qui n'ont jamais vu le jour, comme les travaux de modernisation majeurs des hôpitaux de Brandon et de Winnipeg et des établissements d'enseignement à l'Université du Manitoba et au collège Red River.

Aujourd'hui, un nouveau bâtiment pour la faculté d'ingénierie et des technologies de l'information de l'Université du Manitoba est en construction. Le campus du centre-ville du collège Red River est ouvert et fourmille d'étudiants. Le centre régional de santé de Brandon est entièrement réaménagé et accueille le premier appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM) en dehors de Winnipeg. La modernisation du Centre des sciences de la santé (le projet d'infrastructure de santé le plus important de l'histoire du Manitoba), d'un montant de plus de 100 millions de dollars, est bien avancée.

Nous construisons les installations dont la population manitobaine aura besoin pour être compétitive et prospère au 21^e siècle. Dans le Budget 2005, nous nous engageons à accélérer cette stratégie avec de nouveaux investissements dans des domaines d'infrastructure importants.

L'un des éléments clés de notre stratégie est le partage des recettes avec les municipalités. Aujourd'hui, le Manitoba fait partie des provinces les plus généreuses en matière d'appui municipal.

Monsieur le Président, le Budget 2005 augmente notre appui aux dépenses d'infrastructures municipales grâce à la création d'un nouveau Fonds de croissance du Manitoba.

Notre nouveau Fonds de croissance du Manitoba :

- contribue 86 millions de dollars, montant correspondant aux recettes d'impôt sur le revenu partagées dans le cadre de l'ancien Programme de partage des recettes fiscales entre la Province et les municipalités (PRFPM);
- augmente les subventions d'exploitation des transports en commun dans les villes de Winnipeg, Brandon, Thompson et Flin Flon, pour la première fois en dix ans;
- remplace les subventions de transport en commun forfaitaires par un partage dynamique de la taxe sur le carburant, à raison de 3 cents par litre (2 cents provenant de la taxe sur l'essence et 1 cent de la taxe sur le carburant diesel), c'est-à-dire 32,7 millions de dollars en 2005, soit 4,7 millions de dollars de plus qu'en 2004;
- comprend un financement pour les routes dans les villes et les municipalités.

Au total, le Fonds fournira 119 millions de dollars aux municipalités, soit une augmentation moyenne de 8 % par rapport à l'exercice précédent.

Notre plan signifie que les municipalités recevront l'équivalent de 165 millions de dollars en recettes tirées de la taxe provinciale sur le carburant au cours des cinq années à venir. Ce plan est un complément de l'initiative du gouvernement fédéral visant à partager les recettes

tirées de la taxe sur l'essence avec les municipalités. Nous allons consulter ces dernières, dans l'ensemble de la province, au sujet de la transparence de notre programme provincial-municipal de partage des recettes et de sa comparabilité avec l'initiative fédérale.

Le Fonds de croissance du Manitoba inclura des caractéristiques de responsabilisation pour assurer qu'un nouveau financement dans le Budget 2005 soit affecté à l'amélioration des installations hydrauliques et des canalisations d'égouts ainsi que des réseaux routiers et de transport en commun, afin de répondre aux priorités de la population manitobaine.

Croissance des villes

Les nouveaux investissements du Budget 2005 stimuleront le renouvellement stratégique des infrastructures déjà à l'œuvre dans les collectivités du Manitoba.

À Winnipeg, les investissements sont axés sur la revitalisation du centre-ville, la modernisation des transports et des canalisations d'égouts, et la lutte contre les inondations.

Le Budget 2005 investit 56 millions de dollars dans le projet d'élargissement du canal de dérivation de la rivière Rouge, pour assurer que la construction commencera cet été et s'achèvera comme prévu en 2009.

Il s'agit du projet d'infrastructure le plus important de l'histoire de Winnipeg.

Des projets importants, comme le passage inférieur du boulevard Kenaston et les améliorations apportées à

l'usine de traitement des eaux usées de Winnipeg, sont en cours.

Au cours des six prochaines années, le Manitoba investira 500 millions de dollars dans des projets d'infrastructures rien qu'à Winnipeg.

Tel que nous l'avons promis, nous commencerons à partager pour la première fois les recettes des casinos avec la Ville de Winnipeg, en commençant à 5 % en 2005 et en augmentant à 10 % en 2006. En 2006, nous prendrons des mesures relatives au coût de l'évaluation financière pour accorder à Winnipeg un traitement comparable aux autres municipalités.

Monsieur le Président, il s'agit là d'un niveau d'appui provincial sans précédent pour notre capitale.

Afin de stimuler l'offre d'appartements, nous ferons passer de 15 à 20 ans l'exemption de contrôle du loyer pour les nouvelles constructions.

À Brandon, nous avons le plaisir de participer au réaménagement du Keystone Centre, d'un montant de 15 millions de dollars, et de faire l'investissement dans les soins de santé le plus important jamais réalisé dans l'Ouest du Manitoba, soit le réaménagement du Centre régional de santé de Brandon, dont le coût s'élèvera à 58 millions de dollars. De plus, le Budget 2005 contribuera :

- à la construction d'un centre de bien-être à l'Université de Brandon;
- au financement de fonctionnement complet du nouvel appareil d'IRM de Brandon;

- à l'accroissement du nombre de lits de chirurgie au Centre régional de santé de Brandon.

Collaborer avec la Ville de Brandon dans le domaine du développement économique a été une priorité au cours des cinq dernières années. Ensemble, nous avons appuyé Convergys, un centre de réception d'appels qui emploie maintenant plus de 500 personnes, et nous avons aidé à assurer l'avenir de Shilo, qui accueille les soldats du 2e Bataillon de la Princess Patricia's Canadian Light Infantry et leurs familles.

Le réaménagement du site du Centre de santé mentale de Brandon sera un nouveau défi. Un processus est maintenant en place pour assurer la participation communautaire sur les options de réaménagement. La Province s'est engagée à appuyer une nouvelle vision pour ce site.

Le Nord et les régions rurales

Dans le Budget 2005, nous poursuivons notre engagement à améliorer les routes en investissant plus de 145 millions de dollars dans le développement, l'amélioration et la préservation de celles-ci, ce qui représente une augmentation de 16 millions de dollars en dépenses provinciales par rapport à l'exercice précédent. Par conséquent, près de 700 millions de dollars auront été investis dans les infrastructures routières et la préservation des routes, d'un bout à l'autre de la province, depuis que notre gouvernement est arrivé au pouvoir.

Nous sommes heureux de constater que le gouvernement fédéral commencera à partager une part des taxes sur

l'essence avec les municipalités. Malheureusement, il n'y a aucun investissement semblable des taxes sur l'essence pour l'amélioration des liens avec les collectivités et les marchés d'exportation à l'aide des infrastructures routières.

Les infrastructures routières sont importantes pour le nord du Manitoba. Depuis 1999, nous avons plus que doublé le budget des chemins d'hiver. Le Budget 2005 continue à mettre l'accent sur notre stratégie pour le Nord, qui comprend des travaux importants sur la route 6, sur la route provinciale secondaire 391 et sur la route 10 à Flin Flon.

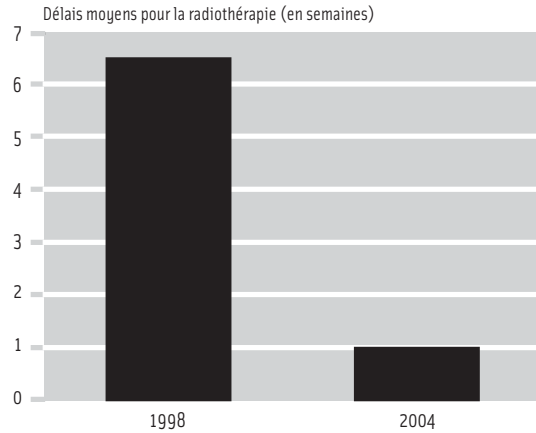
Les besoins en logement et en transport sont une priorité dans l'ensemble du Manitoba. Le Budget 2005 appuie le développement de programmes permanents visant la construction, la rénovation et la réparation de logements, en privilégiant tout particulièrement l'augmentation du nombre de logements à prix abordable dans nos quartiers urbains centraux, et dans les régions rurales et du nord du Manitoba.

Harmoniser les priorités dans les soins de santé

En septembre 2004, les premiers ministres du pays ont approuvé à l'unanimité et signé une entente de financement des soins de santé qui place notre système de soins de santé sur une voie plus stable et prévisible.

Le rétablissement du financement fédéral prévu au cours de l'entente représente une augmentation d'aide qui correspond à 3 % des dépenses de santé de notre gouvernement.

Délais pour les traitements anticancéreux



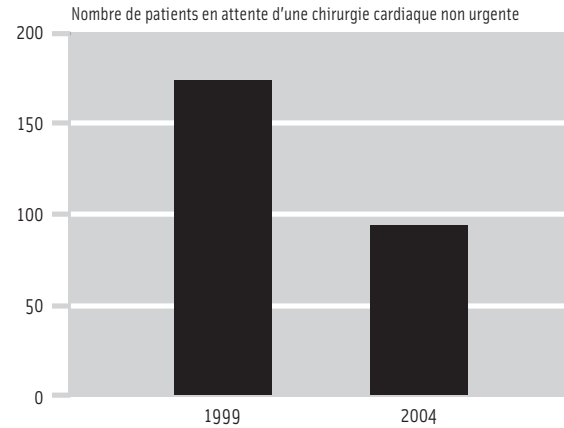
Source : Action cancer Manitoba

Monsieur le Président, depuis 1999, nous travaillons à rebâtir un système de soins de santé en grande difficulté. Nous avons réduit les délais pour les traitements nécessaires à la survie, fourni des services plus près du domicile des patients, mis en œuvre de nouvelles initiatives de prévention et formé un plus grand nombre de professionnels de la santé.

Nos efforts ont attiré l'attention du pays. Le rapport de janvier 2005 du Conseil canadien de la santé soulignait les idées innovatrices du Manitoba dans le domaine des soins de santé, notamment notre réseau Télésanté, nos établissements de santé communautaire telle la Women's Health Clinic, et le programme de sages-femmes pour les Autochtones en cours d'élaboration par le Collège universitaire du Nord.

La réduction des listes d'attente demeure notre priorité numéro un dans les soins de santé. Au cours des

Liste d'attente pour les chirurgies cardiaques



Source : Office régional de la santé de Winnipeg

cinq dernières années au Manitoba, les délais clés ont été raccourcis de façon significative et le nombre de tests diagnostiques a augmenté.

- Depuis 1999, les délais pour la radiothérapie contre le cancer sont passés de six semaines à une semaine.
- Le nombre de Manitobains et Manitobaines en attente d'une chirurgie cardiaque a été diminué de moitié.
- Le nombre de tomodensitogrammes effectués au Manitoba a plus que doublé et le nombre de tests d'IRM plus que triplé.

Les délais clés ont été raccourcis grâce à l'accent mis sur les priorités de la population manitobaine dans le domaine des soins de santé. Le Budget 2005 continuera sur la lancée de notre stratégie de réduction des listes d'attente en investissant dans un plan ambitieux pour les opérations du genou et de la hanche.

Notre vision de soins de santé améliorés comprend l'ensemble du Manitoba. Nous avons inauguré le premier appareil d'IRM à l'extérieur de Winnipeg, c'est-à-dire à Brandon, l'année passée. Le Budget financera l'installation d'autres appareils à l'extérieur de Winnipeg. La construction d'un nouveau tomodensitomètre pour Portage-la-Prairie est en cours et la nouvelle unité de traitement de dialyse est maintenant ouverte à Garden Hill.

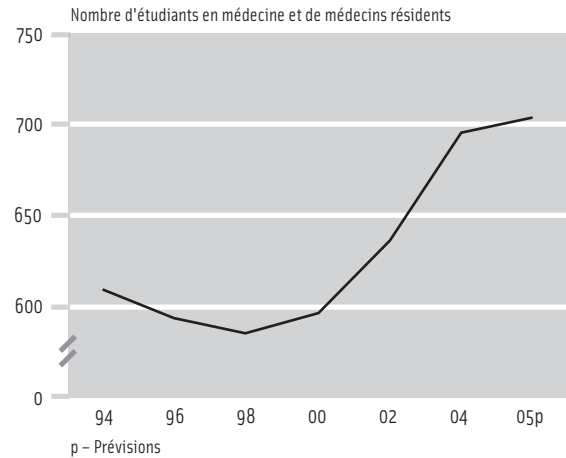
Monsieur le Président, nous avons acheté 120 ambulances depuis 2001. Je suis heureux de souligner que le Budget 2005 financera l'achat de 20 nouvelles ambulances.

Le Budget 2005 continuera d'investir des ressources pour rapprocher les soins de santé des patients. Les ressources comprennent :

- des programmes communautaires nouveaux et élargis de soins anticancéreux à Deloraine, à Pinawa et à Steinbach;
- un programme élargi de chirurgie au Selkirk General Hospital;
- la chirurgie orthopédique au Boundary Trails Health Centre;
- la chirurgie de la cataracte à l'Hôpital général du district Portage et à la clinique Pan Am;
- la chirurgie dentaire pour enfants au Centre de santé Miséricordia et à l'hôpital de Beauséjour.

Monsieur le Président, le nouveau financement est une partie de la solution pour les soins de santé. L'innovation et l'efficacité font également partie de la solution. Nous avons commencé à créer des centres d'excellence

Médecins en formation au Manitoba



Source : Système informatisé sur les stagiaires post-M.D. en formation clinique et Faculté de médecine de l'Université du Manitoba

qui rassemblent les meilleurs professionnels et les technologies médicales de pointe.

Nos innovations comprennent :

- deux nouvelles salles d'opération ultramodernes au Concordia Hospital, qui accueille le nouveau centre d'excellence winnipégois pour les opérations du genou et de la hanche;
- le projet d'immobilisations en soins de santé le plus important de l'histoire du Manitoba, qui permettra de moderniser les salles d'urgence et d'opération du Centre des sciences de la santé;
- le nouveau centre de traitement du cancer de la prostate, qui met l'accent sur le traitement et la prévention, et qui concrétise l'engagement que nous avons pris envers la population manitobaine en 1999;
- des fonds pour l'Institute for Advanced Medicine (IAM) qui est axé sur les « chirurgies du futur » telles la

micromanipulation chirurgicale et la chirurgie assistée par ordinateur.

Le Budget 2005 prévoit :

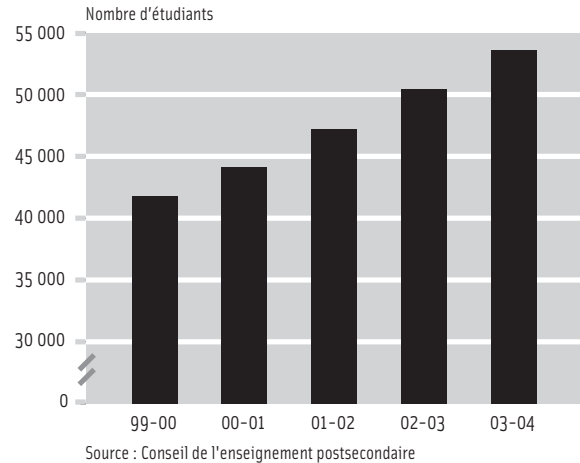
- l'augmentation du nombre de places dans la faculté de médecine;
- l'offre de plus de formation en sciences infirmières;
- l'offre de plus de formation pour les technologues en soins de santé et un transfert d'apprentissage accru pour les technologues qui travaillent dans les collectivités rurales;
- le soutien des soins à domicile.

Dans le discours du Trône, notre gouvernement a lancé une stratégie de prévention du diabète qui applique des principes de santé communautaire et de prévention afin de lutter contre une maladie dont la propagation a pris des proportions épidémiques.

Monsieur le Président, il faut avoir des communautés en santé pour avoir une population en santé. Les initiatives tels le nouveau programme de prévention du diabète et des maladies chroniques, et le groupe de travail Des enfants en santé, pour un avenir en santé, permettent de promouvoir un mode de vie sain. Le Budget 2005 comprend 3,6 millions de dollars de plus pour appuyer les initiatives en faveur de la vie saine.

Le prix des médicaments délivrés sur ordonnance continue d'être l'un des coûts qui augmentent le plus rapidement dans le système de soins de santé. En l'absence d'une stratégie nationale, les coûts de ces médicaments continuent à croître plus rapidement que toutes les autres dépenses de santé. Le Budget 2005

Total des inscriptions – Collèges et universités

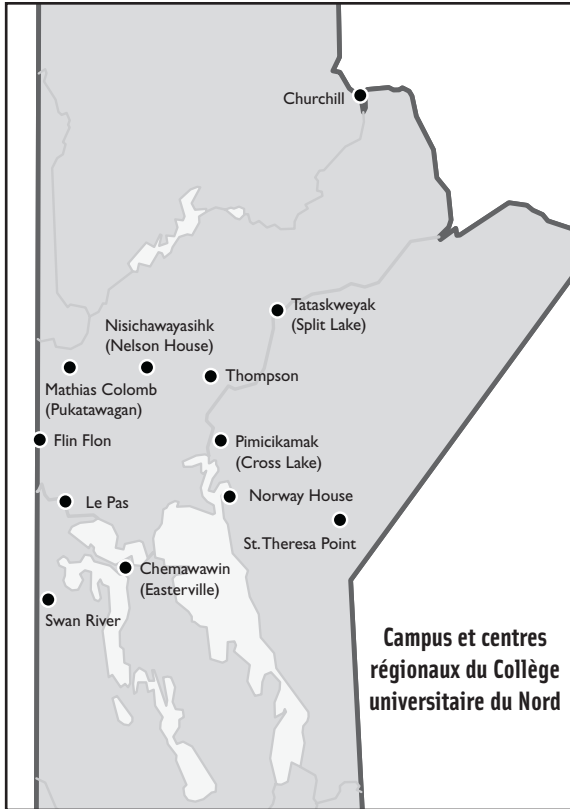


prévoit une augmentation de 16 % des dépenses liées au Régime d'assurance-médicaments du Manitoba, ainsi qu'une augmentation des franchises du Régime, soit entre 1 \$ et 5 \$ par mois pour la plupart des familles. Depuis 1999, le financement provincial accordé au Régime a plus que doublé.

Une éducation de qualité

Notre gouvernement a fait de l'éducation une priorité majeure. Pour qu'une stratégie économique connaisse du succès, il faut d'abord une stratégie d'éducation.

Nous avons appuyé une campagne de levée de fonds dynamique pour attirer des investissements privés pour nos universités, nous avons financé l'éducation publique au même rythme que le taux de croissance économique et nous avons continué d'éliminer graduellement l'impôt foncier des universités.

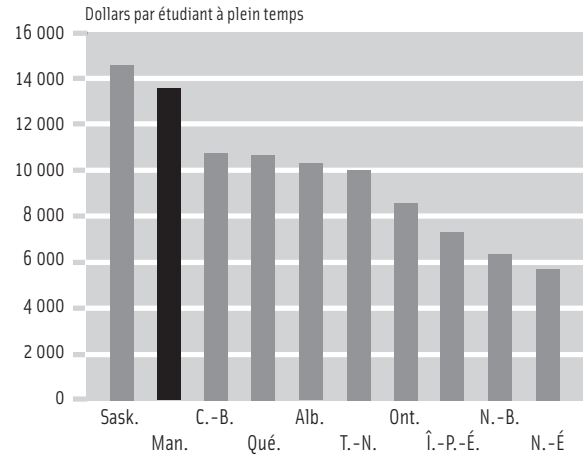


Monsieur le Président, au cours de la dernière décennie, la part fédérale des dépenses provinciales consacrées à l'éducation postsecondaire a diminué environ de moitié. Cette part est passée de 15 % en 1995-1996 à légèrement plus de 7 % en 2004-2005. Le Manitoba collaborera avec les autres provinces pour annuler ces réductions du financement fédéral.

Le Budget 2005 reflète les engagements de notre gouvernement envers :

- l'augmentation du nombre d'inscriptions au niveau postsecondaire;

Financement provincial pour les collèges et les universités, 2002-2003

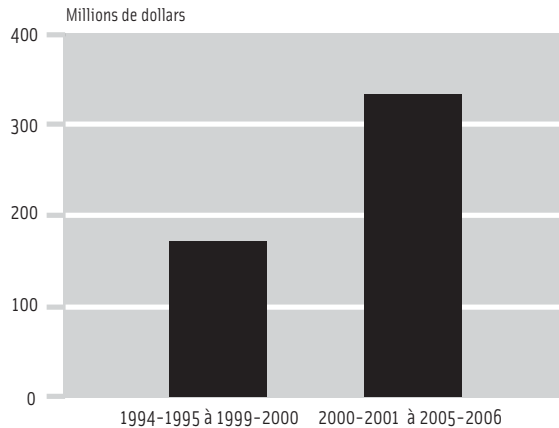


Source : Statistique Canada

- l'augmentation des formations en apprentissage;
- l'offre de formation spécialisée dans les secteurs clés de l'industrie du savoir;
- le maintien d'une éducation postsecondaire accessible et abordable pour les Manitobains et Manitobaines, quel que soit leur lieu de résidence.

Il y a plus de 13 000 étudiants supplémentaires dans les collèges et universités du Manitoba par rapport à 1999, ce qui représente une augmentation d'un tiers. Les projets tels l'achèvement du campus du centre-ville du collège Red River, le programme Campus Manitoba géré à partir de Brandon, ainsi que les deux campus et dix centres régionaux du Collège universitaire du Nord, permettront d'offrir plus d'options d'études postsecondaires et de les rapprocher des lieux de résidence des étudiants.

Financement d'immobilisations pour les écoles publiques



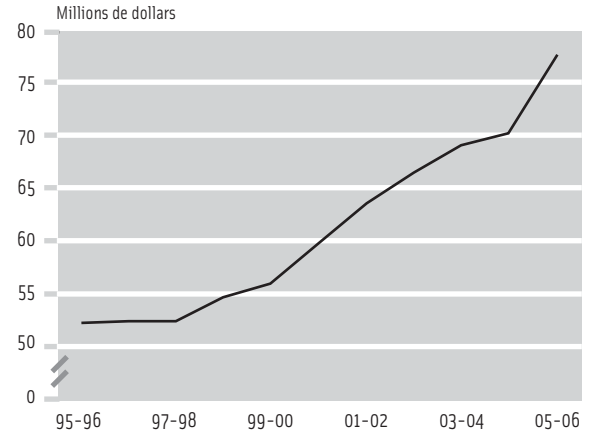
Source : Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba

Les initiatives d'éducation et de formation s'adressant aux habitants autochtones et aux habitants du Nord sont essentielles à la Stratégie de développement du Nord. Nous effectuons un réinvestissement majeur pour moderniser l'école Duke of Marlborough à Churchill.

Le Budget 2005 prévoit l'amélioration du Programme de prêts-étudiants du gouvernement du Manitoba, l'expansion du programme de bourses du Manitoba et le doublement de l'investissement dans le programme manitobain de bourses d'études supérieures. Le Budget maintient aussi la réduction des droits de scolarité.

En 2004, nous avons accordé un financement sur trois ans de 4,5 millions de dollars pour renforcer l'enseignement technique et professionnel au Manitoba. Le Budget 2005 appuie notre engagement en augmentant le financement accordé aux formations en apprentissage et à l'Initiative d'expansion des collèges.

Financement provincial pour les services de police



Source : Justice Manitoba

Monsieur le Président, l'aide financière stable et prévisible accordée aux écoles publiques du Manitoba est un investissement important dans nos enfants et nos jeunes.

Les niveaux de financement des écoles publiques en 2005-2006 augmenteront de 2,8 %. Depuis 1999, ces niveaux ont augmenté de 130 millions de dollars.

Monsieur le Président, nous affectons 135 millions de dollars sur trois ans aux infrastructures scolaires, ce qui porte à environ 333 millions de dollars le financement total accordé depuis l'an 2000, soit le double du financement accordé au cours de la période de cinq ans précédente.

Le Budget 2005 engage de nouvelles ressources à l'appui d'une initiative relative aux écoles communautaires.

Des communautés plus sûres

Monsieur le Président, la réduction de la criminalité et l'engagement communautaire accru sont essentiels au maintien de la sécurité de nos communautés.

Il est important pour tous les Manitobains et Manitobaines de se sentir en sécurité peu importe où ils vivent. C'est la raison pour laquelle les services de police partout au Manitoba seront renforcés à l'aide d'un nouveau financement permanent pour 40 policiers supplémentaires qui exerceront à Winnipeg, à Brandon et dans les régions rurales et du nord du Manitoba.

Grâce aux partenariats avec les collectivités dans l'ensemble de la province, les jeunes à risque ont eu accès à des possibilités sur les plans récréatif, éducatif et social. Depuis l'an 2000, nous avons appuyé la création de 34 lieux-phares du programme Lighthouse, qui sont ouverts après les heures d'école, partout dans la province. Dans le Budget 2005, nous élargirons ce programme fructueux en investissant dans quatre nouveaux lieux-phares.

La stratégie provinciale de lutte contre le crime organisé sera renforcée de façon significative dans des domaines comme les mesures législatives antigang innovatrices, les poursuites judiciaires contre les gangs, et les renseignements de sécurité. Par exemple, des mesures législatives adoptées par notre gouvernement ont permis de fermer plus de 90 lieux où on se livrait à la consommation de drogues, à l'inhalation de substances intoxicantes et à la prostitution.

Le Budget 2005 prévoit un engagement continu à l'appui des services de poursuites judiciaires. Nous collaborerons avec les organismes du centre-ville pour gérer de façon plus proactive les crimes de rue et les délinquants dangereux.

La population manitobaine peut s'attendre à des initiatives de sécurité améliorées, notamment :

- de nouvelles ressources pour lutter contre la violence familiale;
- l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la fabrication de drogues illicites;
- le développement du système de justice autochtone à l'aide de services judiciaires et de services de police et de probation sous contrôle autochtone;
- de nouvelles ressources pour protéger les Manitobains et Manitobaines contre les prédateurs sexuels et les délinquants dangereux;
- le renouvellement des efforts de prévention de vols de véhicules.

Les coûts du Manitoba pour la prestation de services judiciaires, notamment les services correctionnels et les services d'aide juridique et d'administration judiciaire, continuent à grimper. Pour aider à compenser ces coûts, les droits de services judiciaires seront augmentés à compter du 1^{er} avril 2005.

Protection de l'eau, zones naturelles et changement climatique

L'eau est une de nos plus importantes ressources. La gestion des ressources hydriques est une priorité pour les Manitobains et Manitobaines.

Le Budget 2005 prolonge notre engagement à l'égard de la stratégie manitobaine de gestion de l'eau. Nous investissons dans plusieurs initiatives importantes, notamment en accroissant le financement consacré à :

- la promotion de nouvelles normes fixées par la récente Loi sur la protection des eaux;
- la prévention des inondations et la lutte contre les crues;
- la lutte contre les embâcles et la limitation de l'érosion des berges;
- des projets relatifs aux égouts et aux aqueducs;
- l'entretien et la rénovation du réseau de drainage de la province.

La prolongation du crédit d'impôt sur les biens-fonds riverains, de nouveaux règlements relatifs aux champs d'épandage et aux champs d'épuration, une entente transfrontalière indispensable conclue avec le Dakota du Nord et le Minnesota afin de réduire de 10 % la charge en éléments nutritifs : autant d'éléments qui appuieront nos efforts de protection du lac Winnipeg et de préservation de l'intégrité de tous les cours d'eau du Manitoba.

En établissant des partenariats avec des collectivités un peu partout dans la province, nous avons contribué à faire éclore localement des projets relatifs à

l'environnement durable. Depuis 1999, nous avons fait passer de 9 à 16 le nombre de districts de conservation de la province. Dans le cadre du Budget 2005, nous investirons aussi davantage dans les districts de conservation et l'aménagement des bassins versants.

Monsieur le Président, donnant suite à une décision de la Commission de protection de l'environnement, nous avons appuyé l'agrandissement et l'amélioration des installations de traitement des eaux usées à Portage-la-Prairie et à Lac-du-Bonnet, ainsi que les travaux d'amélioration en cours à Garson-Tyndal, Winnipeg et Gimli. Nous avons suivi les recommandations de la Commission en renforçant les normes relatives au traitement des eaux usées à Brandon et à Portage-la-Prairie.

Depuis 1999, nous avons investi plus de 80 millions de dollars dans des projets hydrauliques, notamment des projets d'assainissement de l'eau dans 81 collectivités et des projets de traitement des eaux usées dans 43 collectivités.

La stratégie verte du Manitoba rassemble toutes nos nouvelles initiatives environnementales. Il nous aidera à travailler de concert avec les Manitobains et Manitobaines afin de mettre sur pied des initiatives de protection de notre environnement.

Adeptes du plein air, la population du Manitoba a toujours saisi les occasions offertes par notre belle province dans ce domaine. Le Budget 2005 élargit encore le champ des possibilités grâce à la mise en vente de nouveaux lotissements pour chalets et à l'amélioration des terrains de camping. Le Budget 2005 ajoute au financement du parc provincial de Birds Hill, l'un des plus populaires de

la province, afin qu'il puisse mieux recevoir le nombre accru de visiteurs qui le fréquentent.

Par l'entremise du Fonds des innovations de développement durable, les Manitobains et Manitobaines créent des partenariats qui améliorent notre environnement, notre économie, notre santé et notre bien-être social. Le Budget 2005 continue de contribuer des ressources à ces importantes initiatives environnementales.

L'année dernière, nous avons :

- créé le nouveau parc provincial de la Rivière-Manigotagan;
- créé une réserve écologique pour préserver une forêt de plaine alluvionnaire unique, au sud de Saint-Adolphe;
- pris des mesures pour préserver près de 80 acres sur lesquelles s'étend le bois des Esprits, dans le sud-est de Winnipeg;
- pris l'engagement de proposer l'inscription sur la Liste du patrimoine de l'UNESCO d'une forêt boréale située sur la rive est du lac Winnipeg;
- protégé quatre nouvelles zones et agrandi deux parcs existants;
- affecté 600 000 \$ à la gestion durable des forêts et à la régénération forestière.

La province de l'énergie propre

Le Manitoba continue de tracer la voie en ce qui concerne le développement de sources d'énergie propres et renouvelables.

L'installation d'aérogénérateurs capables de produire 99 mégawatts d'électricité est en cours à Saint-Léon. Cette opération injecte 187 millions de dollars dans l'économie rurale de la province et rapporte 10 millions de dollars de revenu à des propriétaires fonciers de la région.

Et ce n'est qu'un début. Notre gouvernement étudie la possibilité de produire jusqu'à 1 000 mégawatts d'énergie éolienne au cours des dix prochaines années.

L'année 2005 verra s'achever l'étape préparatoire à la construction du barrage hydroélectrique de Wuskwatim. Ce projet unique en son genre s'appuie sur un partenariat plein et entier avec la nation crie de Nisichawayasihk.

Monsieur le Président, nous sommes heureux de constater qu'en défendant vigoureusement la cause du Manitoba, nous avons convaincu le gouvernement fédéral de s'engager, dans son budget 2005, à investir dans un réseau national reliant les marchés de l'énergie propre d'est en ouest. Nous saisissons sans tarder cette occasion de jeter les fondations de la future mise en œuvre du projet de Conawapa.

Tout en travaillant à faire surgir de nouvelles possibilités de production d'énergie, notre gouvernement, en collaboration avec Hydro-Manitoba, continue de mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique qui accroîtront la part de notre production d'énergie réservée à l'exportation.

Depuis l'an 2000, le programme Éconergique d'Hydro-Manitoba a permis d'économiser plus de 240 mégawatts, une quantité d'énergie suffisante pour alimenter

Les villes de Steinbach, Dauphin, Carman, Neepawa et Morden. Selon l'Alliance canadienne d'efficacité énergétique, Hydro-Manitoba offre le meilleur programme d'efficacité énergétique du Canada.

EfficiencE Manitoba est un nouvel organisme qui coordonnera l'action d'Hydro-Manitoba dans le domaine de l'efficacité énergétique avec les programmes de réduction des déchets de la Province, notamment le programme de recyclage.

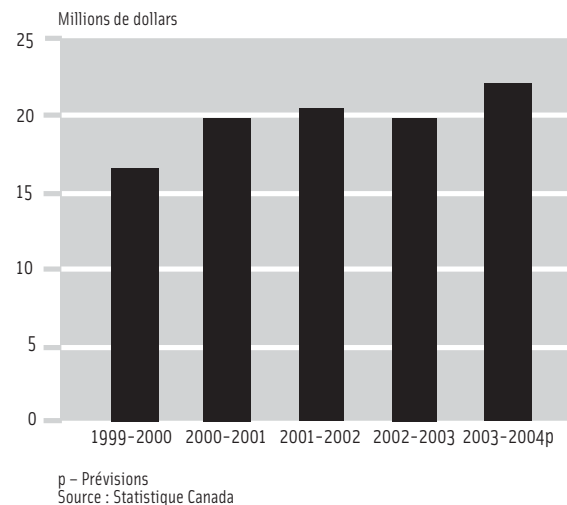
Au niveau national, le Manitoba joue également un rôle de chef de file en ce qui concerne l'installation de pompes géothermiques économes en énergie. L'année dernière, plus de 20 % des installations de pompes géothermiques du Canada ont eu lieu dans notre province, qui représente pourtant moins de 4 % de la population du pays.

Recherche et innovation

Les industries basées sur le savoir constituent l'un des fers de lance de la croissance économique future du Manitoba. Les investissements en faveur de la recherche et de l'innovation ont un effet positif direct sur la productivité, la conservation des ressources et le niveau de vie.

Grâce au Fonds pour la recherche et l'innovation du Manitoba et à ses partenaires, des projets tels que le Centre Richardson de recherche sur les aliments fonctionnels et le Manitoba Breast Cancer Research Centre sont maintenant en activité. Le Budget 2005 poursuit sur cette lancée en augmentant le financement du Fonds.

Dépenses du gouvernement provincial consacrées à la recherche et au développement



Monsieur le Président, les recettes provenant de l'industrie biotechnologique du Manitoba ont augmenté de 76 % depuis 2002. Selon le rapport Ernst & Young 2004 sur le secteur des biotechnologies dans le monde, le Manitoba connaît la croissance la plus rapide du Canada dans ce domaine. Dans son édition de février 2005 consacrée aux endroits les plus favorables aux affaires, le magazine Canada West indique que le coût de la recherche et du développement dans le domaine biomédical est de 27 % moins élevé à Winnipeg qu'à Minneapolis.

Les sciences de la vie sont l'un des secteurs où la recherche et le développement sont les plus présents au Manitoba. On estime que 4 200 personnes travaillent dans ce secteur.

En 2004, le Centre canadien de lutte contre les maladies s'est installé au Manitoba et le premier administrateur en chef de la santé publique du Canada a établi son quartier général dans notre province.

Dans le cadre du Budget 2005, nous augmentons nos investissements dans l'innovation et la recherche :

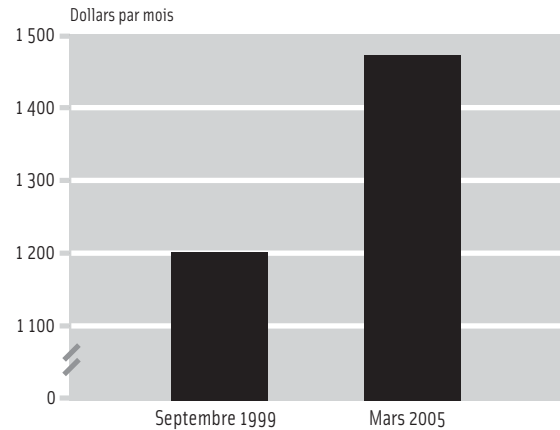
- en allouant un million de dollars à l'Institut de recherche clinique I.H. Asper;
- en prolongeant le mandat du Fonds de recherche et d'innovation du Manitoba jusqu'en 2010;
- en consacrant un million de dollars au Centre pour la commercialisation de la biotechnologie médicale du Conseil national de recherches;
- en accroissant le montant de la subvention de recherche accordée à l'Université du Manitoba afin d'appuyer l'industrie agricole de la province.

Les personnes d'abord

La ressource la plus précieuse du Manitoba est sa population. Nous avons continué à faire des investissements qui favorisent la sécurité, la santé, l'éducation et le bien-être des Manitobains et Manitobaines.

Au cours des cinq dernières années, nous avons mis des efforts considérables à établir de très solides partenariats entre le milieu des affaires, le monde du travail et les pouvoirs publics. Depuis les changements effectués à la Loi sur les relations du travail en l'an 2000, le nombre de journées perdues pour cause de grève ou de lock-out a chuté de 60 % et le taux d'accidents avec blessures a diminué de 19 %.

Prestations d'Aide au revenu – Parent seul, deux enfants (4 et 10 ans)



Source : Services à la famille et Logement Manitoba

Depuis notre arrivée au pouvoir, nous avons augmenté le salaire minimum de 21 %. La prochaine augmentation, qui portera le taux horaire à 7,25 \$, entrera en vigueur le 1er avril 2005.

Les augmentations régulières du salaire minimum constituent l'un des moyens d'appuyer les familles du Manitoba. Parmi les autres initiatives, mentionnons :

- le maintien des droits de scolarité modérés et la création de nouvelles bourses;
- le rétablissement intégral du Supplément de la prestation nationale pour enfants;
- des initiatives de développement économique communautaire telles que SEED Winnipeg;
- une stratégie de formation professionnelle ciblée;
- l'augmentation, pour la première fois depuis 1992, du taux des prestations d'aide au revenu;

- le rétablissement du financement des centres de ressources parents-enfants et des coalitions axées sur les parents et les enfants, un peu partout au Manitoba.

Selon Statistique Canada, il y a eu une diminution de 32 % du nombre d'assistés sociaux en 2003 par rapport à la période des cinq années précédentes – le nombre le plus bas en plus d'une décennie.

Afin de protéger des milliers de Manitobains et Manitobaines, nous comptons présenter, au cours de l'année 2005, une loi visant à régler les problèmes que l'on constate dans le secteur des prêts à très court terme.

Notre gouvernement a fait de la participation des Autochtones à l'économie du Manitoba une priorité. C'est pourquoi des programmes sont en cours pour faire en sorte que le plus grand nombre possible d'Autochtones et de résidents du Nord acquièrent les qualifications nécessaires pour travailler dans le cadre de projets d'immobilisations déjà prévus, tels que ceux relatifs à l'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge et aux centrales hydroélectriques du Nord.

La création d'entreprises autochtones est une condition fondamentale du développement économique des Autochtones au Manitoba. Le Conseil consultatif économique du premier ministre a parrainé un sommet portant sur le développement économique des Autochtones dans la province. Ce sommet a été couronné de succès et a débouché sur la création d'une nouvelle chambre de commerce autochtone, la première du Canada.

Monsieur le Président, des services de garde d'enfants de qualité font partie intégrante des dispositions visant à appuyer les familles.

En 2002, nous avons annoncé un plan quinquennal en matière de services de garde pour enfants. Quelque 24 000 Manitobains et Manitobaines ont été consultés lors de l'élaboration de ce plan exclusivement manitobain, qui prévoit la création de 5 000 places de garderie subventionnées ainsi qu'une augmentation des salaires, des possibilités de formation professionnelle et des allocations.

L'engagement résolu du Manitoba a servi d'exemple au gouvernement fédéral qui, dans son récent budget, s'est engagé à consacrer cinq milliards de dollars au secteur de la garde d'enfants à l'échelle nationale au cours des cinq prochaines années.

Le Budget 2005 n'intègre pas la contribution d'Ottawa, mais dès qu'une entente sera conclue, nous consacrerons toute subvention fédérale supplémentaire dans le domaine de la garde d'enfants à la réalisation du plan quinquennal. Cet investissement supplémentaire viendra renforcer un réseau de garderies qui compte déjà parmi les meilleurs du Canada.

Le financement anticipé de l'aide accordée au réseau de garderies du Manitoba nous a permis d'accomplir des progrès majeurs. Le financement des services de garde d'enfants a augmenté de 64 % et 3 500 nouvelles places de garderie subventionnées ont été créées depuis 1999.

Il est démontré depuis longtemps que de bonnes compétences parentales constituent le facteur le plus

déterminant pour le développement d'un enfant au cours des premières années de son existence.

Monsieur le Président, dans le cadre du Budget 2005, nous affecterons de nouveaux fonds à un programme reconnu à l'échelle internationale qui vise à aider les parents dans leur rôle éducatif et qui sera dévoilé dans quelques semaines.

Cette initiative poursuit sur la lancée d'Enfants en santé, notre programme innovateur axé sur le développement du jeune enfant.

Une part importante du Budget 2005 est consacrée aux besoins des Manitobains et Manitobaines les plus vulnérables, des enfants et des personnes âgées.

Fidèle à son objectif d'améliorer la vie en société des adultes handicapés mentaux, notre gouvernement investira 17 millions de dollars pour accroître l'aide à l'intégration communautaire. Depuis notre arrivée au pouvoir, le budget du Programme d'aide à la vie en société a plus que doublé, augmentant de 80 millions de dollars.

Grâce à l'extension des services de soins à domicile et à la construction de nouveaux foyers de soins personnels, les personnes qui ont besoin d'aide disposent aujourd'hui d'une plus grande variété de choix résidentiels. L'Assemblée législative a adopté de nouvelles lois pour mettre les personnes âgées à l'abri des fraudes et des mauvais traitements. Le programme d'intervention SécurAide a fourni une aide directe en matière de sécurité domiciliaire.

Au cours de l'année 2005, nous proposerons des changements législatifs visant à améliorer la protection des consommateurs dans les domaines des baux viagers et des copropriétés.

Un défi majeur s'impose à toute province en pleine croissance : faire en sorte que chaque Manitobain et chaque Manitobaine puissent tirer profit du dynamisme économique. C'est pourquoi nous continuons à lutter contre la pauvreté au Manitoba.

Nos tarifs d'assurance automobile, de services publics et de garde d'enfants sont tels que le coût de la vie dans notre province demeure le plus bas du Canada, un avantage pour tous les Manitobains et Manitobaines, en particulier les personnes à faible et à moyen revenu.

Les tarifs d'électricité du Manitoba sont parmi les plus bas en Amérique du Nord. Soucieux d'assurer l'égalité d'accès à cet important service, nous avons pris des dispositions législatives afin d'égaliser les tarifs d'électricité dans le Nord, dans les régions rurales et dans les villes, et cela à l'échelle de la province.

Les propriétaires et les locataires à faible revenu ont tiré parti de notre décision d'augmenter le crédit d'impôt foncier en matière d'éducation. Par ailleurs, les nouvelles majorations de crédit d'impôt et le nouvel allègement fiscal au profit des familles ont eu pour résultat d'exonérer plus de 15 000 Manitobains et Manitobaines à faible revenu de l'impôt sur le revenu.

Par l'entremise du Budget 2005, nous poursuivrons cet effort :

- en consacrant trois millions de dollars au nouveau programme intégré d'allocations-logement;
- en majorant de 20 % les prestations d'aide au revenu des résidents du Nord afin de contrebalancer le coût élevé des aliments sains dans cette région de la province.

Nous sommes également heureux d'annoncer le regroupement du programme Priorité aux bébés et du Programme d'intervention précoce dans un nouveau programme élargi appelé Les familles d'abord. Ce nouveau modèle tient compte des défis tels que la pauvreté, l'isolement et les obstacles linguistiques. Le programme Les familles d'abord facilitera l'accès aux services de visites à domicile, renforcera les relations parents-enfants et améliorera les résultats du développement des enfants.

Un Manitoba toujours compétitif

Le troisième pilier du Budget 2005 est la continuation de nos réductions d'impôt. Nous appuyons ainsi nos entreprises et nos industries et maintenons l'aspect compétitif du Manitoba.

Monsieur le Président, notre économie est forte. Nous pouvons nous vanter d'une fière éthique du travail, d'un esprit de collaboration, d'un profond bassin de compétences entrepreneuriales, et d'un remarquable leadership dans le domaine des affaires. La confluence de ces qualités constitue le fondement de notre

Plan stratégique de croissance économique du Manitoba

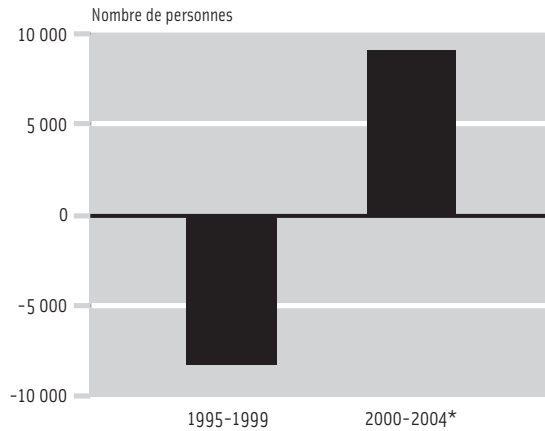
Le Plan stratégique de croissance économique du Manitoba est fondé sur des recommandations du Conseil consultatif économique du premier ministre. Ce plan, qui a été mis à jour pour 2005, a fait ses preuves et continue de caractériser l'approche manitobaine à long terme visant à créer un climat économique de croissance et de compétitivité qui soit durable et équitable.

Les sept points clés du Plan stratégique de croissance économique sont les suivants :

- L'éducation avant tout
- Bâtir au moyen de la recherche et de l'innovation
- Accroître et retenir les investissements
- Un gouvernement à la mesure de nos moyens
- Croître grâce à l'immigration
- Bâtir nos communautés
- Tirer parti de notre atout d'énergie propre

Ces points clés sont interdépendants. La recherche et l'innovation reposent sur une main-d'œuvre éduquée. Pour attirer les investissements et les immigrants, nos communautés doivent être gérées de façon abordable et efficace. Notre atout énergétique joue un rôle important afin d'assurer que toutes les parties de la province profitent équitablement du développement économique. Ce Budget reflète les priorités du Plan stratégique et continue à mettre en pratique les recommandations du Conseil consultatif économique du premier ministre.

Migration nette totale au Manitoba



*L'année 2004 ne comprend que les données des trois premiers trimestres.

Source : Statistique Canada

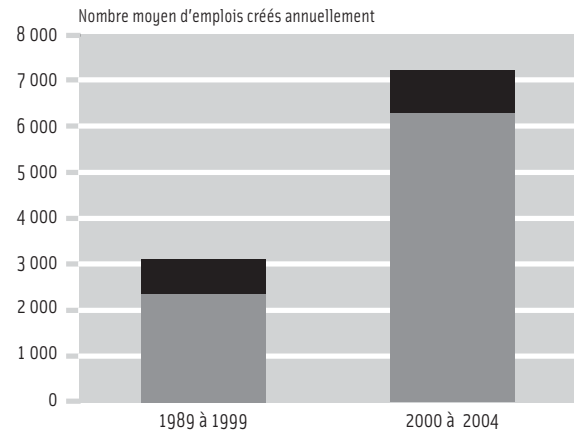
prospérité sociale et économique et explique la richesse de notre province.

Harmoniser les priorités des Manitobains et des Manitobaines, créer de nouvelles possibilités et investir dans l'avenir, tout cela suppose un plan économique, un plan à la fois équitable, durable et à long terme.

Nous poursuivons les sept points du Plan stratégique de croissance économique qu'a présenté le Conseil consultatif économique du premier ministre. Ce cadre d'action essentiel, dont les succès passés constituent le fondement, guidera nos décisions et permettra au Manitoba de demeurer une province forte et compétitive.

Un élément important du Plan stratégique est de poursuivre l'expansion de cette initiative exceptionnelle qu'est le programme des Candidats du Manitoba et

Création d'emplois



■ Nombre moyen d'emplois à temps partiel créés par année
 ■ Nombre moyen d'emplois à temps plein créés par année

Source : Statistique Canada

d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé, soit l'établissement dans notre province de 10 000 nouveaux immigrants par année dès 2006.

Avec la collaboration du Conseil de l'immigration du Manitoba, nous visons à étendre la reconnaissance des diplômes et titres de compétences étrangers afin de permettre à un plus grand nombre de néo-Canadiens d'exercer les professions dans lesquelles ils ont acquis une formation.

Notre secteur culturel et artistique est diversifié et dynamique, et constitue un élément important des avantages du Manitoba. Nous sommes fiers de nos festivals, de nos expositions, de nos concerts et de nos diverses attractions, car tout cela contribue à la qualité de la vie chez nous.

Monsieur le Président, le Manitoba est au deuxième rang au Canada pour ce qui est du financement de la culture per capita. Nous poursuivons notre engagement dans ce secteur en augmentant d'un demi-million de dollars notre contribution au Conseil des Arts du Manitoba.

Grâce à notre investissement dans le secteur culturel, la production de films au Manitoba a représenté presque 97 millions de dollars pour notre industrie cinématographique l'an passé. De plus, notre province sera l'hôtesse en avril des prix Juno, un honneur dont nous nous réjouissons.

Notre Plan stratégique produit des résultats. Nous avons atteint l'an passé un niveau record d'emplois et d'investissements, et presque toutes les industries ont affiché des gains. Il y a également d'autres signes positifs :

- Notre croissance démographique est la plus forte en plus de 20 ans, y compris la migration nette tant interprovinciale qu'internationale.
- De plus en plus de jeunes choisissent de résider au Manitoba, et la migration nette a dépassé 1 100 jeunes en 2004.
- Grâce à notre promotion agressive des nombreux avantages de notre province, l'immigration internationale a doublé depuis 1999.
- Le nombre d'emplois s'est accru de 7 200 par année en moyenne depuis 1999, soit le double de la moyenne annuelle de la décennie précédente.
- La mise en chantier d'habitations s'est accrue de 73 % depuis l'an 2000.

- La valeur des habitations s'est accrue de 36 % depuis l'an 2000.
- Les investissements en immobilisations du secteur privé se sont accrus de un milliard de dollars depuis 1999, et l'on prévoit que cette augmentation va se poursuivre en 2005.

Monsieur le Président, le prix peu élevé des denrées agricoles et les obstacles au commerce transfrontalier ont eu des répercussions négatives incessantes sur l'économie rurale et sur les producteurs du Manitoba.

Une des initiatives importantes que nous avons prise pour aider nos producteurs à demeurer compétitifs fut d'accélérer la réalisation de notre programme de crédit de taxes scolaires pour les propriétaires de terres agricoles. Depuis décembre 2004, 23 000 chèques ont été émis aux agriculteurs du Manitoba.

Pour nos producteurs de bétail et d'autres ruminants, la frontière américaine demeure fermée. Devant cette situation, notre gouvernement prévoit deux millions de dollars de plus dans les Initiatives de développement économique rural pour appuyer les investissements en immobilisations dans le secteur de la transformation. Cette aide s'ajoute aux programmes existants.

Dans le Budget 2005, le Manitoba appuie également l'ensemble de l'industrie agricole en augmentant de 2,2 millions de dollars sa contribution au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole. Tout en continuant d'appuyer l'industrie agroalimentaire, nous allons également accroître nos activités dans le domaine des produits à valeur ajoutée, y compris ceux que l'on retrouve sur le marché des aliments biologiques. Le Budget 2005 prévoit :

- une nouvelle assurance-récolte qui couvre les cultures biologiques comme l'avoine, le lin et toutes les variétés de blé;
- des ressources pour élaborer une stratégie relativement au secteur de la production biologique;
- la création d'un poste de spécialiste de la commercialisation dans ce domaine.

Dans le but de constamment améliorer les services au Manitoba rural, nous allons présenter les mesures législatives requises pour fusionner la Société du crédit agricole et la Société d'assurance-récolte du Manitoba en un seul organisme, la Société des services agricoles du Manitoba.

La Société d'assurance-récolte versera entre 175 et 200 millions de dollars aux agriculteurs de la province à titre d'indemnités pour les pertes de revenu encourues en 2004 à la suite de mauvaises récoltes. Pour compenser ce versement record, le gouvernement du Manitoba prélèvera 90 millions de dollars de la réserve de 320 millions de dollars du régime d'assurance-récolte.

Monsieur le Président, notre gouvernement est persuadé que tout investissement dans le Nord profite à l'ensemble de la province. Notre Stratégie de développement du Nord favorise la croissance économique dans cette région et une meilleure qualité de vie pour ceux et celles qui y habitent.

À cet égard, divers programmes, tels le partenariat entre le Manitoba et l'institut Forintek, favorisent le développement forestier, la création d'emplois et l'expansion des entreprises.

Le secteur minier demeure une force d'impulsion majeure du développement économique dans la région du Nord. Monsieur le Président, les demandes dans le cadre du Programme d'aide à l'exploration minière nous indiquent que les projets présentés au cours de 2004-2005 représentaient une dépense d'exploration minière de plus de 47 millions de dollars, soit un chiffre record.

Au cours de l'exercice 2005, le Bureau du commissaire aux incendies entreprendra un programme d'éducation et de formation en milieu communautaire à l'intention des pompiers bénévoles des communautés du Nord et des régions éloignées, afin de renouveler les compétences des bénévoles qui interviennent dans les situations d'urgence locales.

Avantages pour les entreprises

Dans le Budget 2005, notre gouvernement reconnaît qu'il y a au Manitoba un grand esprit d'entreprise. Notre économie diversifiée, la capacité innovatrice de nos gens et de nos entreprises, notre attitude générale de débrouillardise, tout cela fait de notre province un lieu intéressant où faire des affaires.

Monsieur le Président, les entreprises viennent au Manitoba pour de nombreuses raisons : des travailleurs instruits, un excellent réseau de voies de communication, une infrastructure d'information et de télécommunications d'avant-garde et, probablement l'un de nos plus grands avantages, les tarifs d'électricité les plus bas en Amérique du Nord. Notre système de soins de santé nous accorde également un avantage particulier sur le plan des affaires.

Une étude récente de la société KPMG a conclu que le Manitoba était l'un des meilleurs endroits en Amérique du Nord où faire des affaires. En fait, cette analyse comparative a placé Winnipeg au troisième rang des villes du Midwest en ce qui concerne le coût des affaires – devant Calgary, Houston, Salt Lake City et Phoenix.

Monsieur le Président, nous savons qu'il nous faut continuer de prendre toute mesure que nous pouvons nous permettre si nous voulons que le Manitoba continue d'être un milieu intéressant pour les entreprises.

Les taxes et impôts que payaient les entreprises en 1999 ont été réduits de 75 millions de dollars depuis cette date. Je suis heureux d'annoncer de nouvelles réductions d'impôt pour les entreprises. Lorsqu'elles auront été entièrement mises en œuvre, les mesures que nous annonçons aujourd'hui représenteront pour les entreprises du Manitoba une réduction d'impôt supplémentaire de 54 millions de dollars..

En 1999, le Manitoba avait le taux général d'impôt sur les bénéfices des sociétés le plus élevé au Canada, soit 17 %. Nous l'avons réduit quatre fois, le faisant descendre à 15 %. Nous annonçons aujourd'hui d'autres réductions : le taux passera à 14,5 % en 2006 et à 14 % en 2007. Ce taux a donc été réduit de 18 % par rapport à ce qu'il était en 1999 – ce qui est la continuation de la première diminution graduelle de cet impôt depuis la Deuxième Guerre mondiale.

Le taux d'imposition des petites entreprises sera réduit davantage. Monsieur le Président, ce taux était de 8 % en 1999 et le plafond des bénéfices admissibles à ce

taux d'imposition préférentiel était limité à 200 000 \$. À l'heure actuelle, le taux d'imposition est de 5 % et le plafond des bénéfices admissibles s'élève à 400 000 \$.

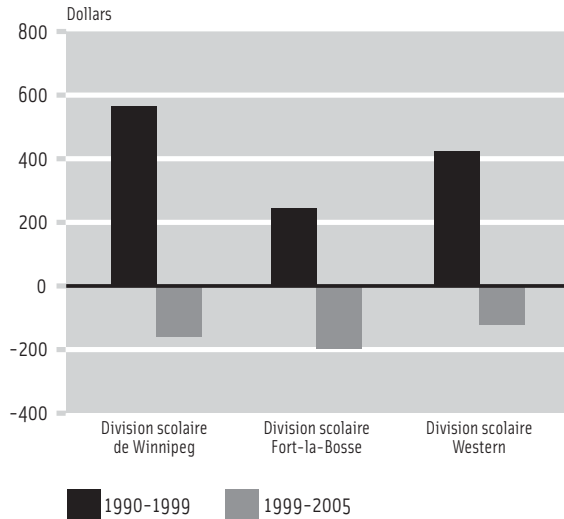
Le budget 2005 poursuit notre plan quinquennal d'allègement fiscal des petites entreprises. Nous annonçons aujourd'hui que leur taux d'imposition sera abaissé à 4,5 % en 2006, puis à 4 % en 2007. À ce moment-là, nous aurons réduit de moitié le taux d'imposition qui existait en 1999, et doublé le montant des bénéfices admissibles au taux d'imposition préférentiel. Jamais les petites entreprises n'ont bénéficié d'un contexte aussi favorable à la réussite.

Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer trois nouvelles initiatives d'appui aux entreprises de recherche et d'exportation du Manitoba :

- l'élargissement du champ d'application du crédit d'impôt à l'investissement manufacturier, afin d'y inclure les biens et le matériel usagé;
- l'amélioration du même crédit, afin que les producteurs manufacturiers puissent récupérer une partie de leur investissement plus tôt qu'auparavant;
- une augmentation du crédit d'impôt pour la recherche et le développement qui passe de 15 % à 20 %.

De plus, le Budget 2005 prolonge de trois ans le crédit d'impôt pour l'éducation coopérative, le crédit d'impôt pour l'expansion des entreprises dans les collectivités, et le crédit d'impôt à l'achat d'actions. Le Budget prévoit également l'amélioration du crédit d'impôt pour la production de films et de vidéos.

Changement de l'impôt foncier total en matière d'éducation pour une maison évaluée à 125 000 \$ en 2005



Note : Ce tableau reflète la somme des changements de la taxe spéciale, de la taxe d'aide à l'éducation et du crédit d'impôt foncier en matière d'éducation. Les taux par mille de la taxe spéciale pour 2005 sont préliminaires.

Source : Éducation, Citouenneté et Jeunesse Manitoba

Pour les familles, des taxes et des impôts moins élevés

Monsieur le Président, notre gouvernement s'est engagé à faire sa part pour que le coût de la vie au Manitoba demeure abordable pour nos familles.

Un de nos principaux points de mire a été la réduction des taxes et des impôts fonciers. Au cours des années 1990, ces taxes et impôts ont connu une hausse importante, alors que les crédits d'impôt foncier étaient réduits et que la taxe résidentielle d'aide à l'éducation ne changeait pas.

Avec notre Budget de l'an 2000, nous avons changé la direction des choses. Nous avons alors entrepris d'augmenter le crédit d'impôt foncier en matière d'éducation – une démarche en deux étapes qui permet maintenant aux contribuables d'épargner 53 millions de dollars chaque année.

Notre cible suivante a été la taxe résidentielle d'aide à l'éducation – l'une des deux taxes scolaires que doivent payer les propriétaires de maison. Nous avons promis d'éliminer cette taxe graduellement, et nous continuons de tenir notre promesse en annonçant aujourd'hui une réduction additionnelle de 30 millions de dollars, ce qui portera l'épargne fiscale annuelle à ce chapitre à 64 millions de dollars.

Monsieur le Président, il s'agit là d'un allègement considérable des taxes et impôts fonciers que doivent payer les propriétaires. Cette réduction additionnelle de 30 millions de dollars permettra à une famille moyenne résidant dans une maison de 125 000 \$ d'épargner environ 120 \$ par année. Au total, grâce aux réductions fiscales et aux majorations de crédits d'impôt que nous avons introduites chaque année, cette famille a réduit sa facture de taxes et d'impôts fonciers de 1 425 \$ depuis 2001.

Et, Monsieur le Président, notre démarche concernant les taxes et impôts fonciers ne s'arrête pas là. Non seulement nos producteurs agricoles ont-ils profité eux aussi de la majoration du crédit d'impôt foncier et de la réduction de la taxe d'aide à l'éducation, mais en plus, nous avons pris trois autres mesures qui vont plus loin que notre promesse de réduction fiscale :

- la valeur imposable des biens agricoles a été réduite, ce qui représente chaque année une épargne fiscale de sept millions de dollars pour les agriculteurs;
- le lancement d'un programme de remboursement de taxe en 2004 a eu comme résultat une réduction de 33 % des taxes scolaires relatives aux terres agricoles;
- en 2005, l'impôt foncier en matière d'éducation touchant les terres agricoles sera réduit de 50 %.

Au total, les familles du Manitoba paieront 142 millions de dollars de moins en 2005 que ce qu'elles auraient payé si nous avions suivi la route tracée au cours des années 1990.

Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer aujourd'hui d'autres réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers. Depuis le Budget de l'an 2000, nous avons été au-delà de ce que nous avons promis à ce chapitre, et nous poursuivons nos efforts avec la mise en œuvre d'un plan à la mesure de nos moyens.

Je suis heureux d'annoncer que, le 1er janvier 2006, le taux d'imposition intermédiaire passera de 14 % à 13,5 %, ce qui représente pour les Manitobains et Manitobaines une épargne fiscale de 24 millions de dollars par année. Depuis 1999, ce taux d'imposition intermédiaire a été réduit de 19 %.

De plus, le 1er janvier 2006, le montant personnel de base sera augmenté de 100 \$, ce qui représente pour les contribuables une épargne fiscale de six millions de dollars et ce qui permettra d'enlever 2 000 Manitobains et Manitobaines à faible revenu du rôle d'imposition.

De plus, dans le but de favoriser une plus grande adhésion au processus politique, le crédit d'impôt pour contributions politiques sera majoré pour l'exercice 2005 et sera ainsi comparable au crédit fédéral de même nature.

Au total, le Budget 2005 permettra aux contribuables du Manitoba de réaliser une épargne fiscale de 80 millions de dollars par année, grâce à l'ensemble des réductions additionnelles annoncées aujourd'hui, au chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers et des taxes et impôts fonciers.

Monsieur le Président, depuis l'an 2000, l'impôt sur le revenu des particuliers a été réduit de 249 millions de dollars, et les taxes et impôts fonciers ont été réduits de 142 millions de dollars, pour une épargne fiscale totale de 391 millions de dollars. Les réductions fiscales accordées aux entreprises représentent un montant additionnel de 129 millions de dollars.

Il s'agit là de la réduction d'impôt la plus importante de l'histoire du Manitoba.

Épargner pour l'avenir

Notre plan financier est équilibré. Il est axé sur le choix d'investissements stratégiques, le respect de nos promesses en ce qui concerne les taxes et les impôts, et la réduction de la dette et de l'obligation découlant des régimes de retraite. Il comprend également un quatrième pilier : l'épargne pour l'avenir.

Monsieur le Président, aujourd'hui nous mettons de côté pour l'avenir en annonçant le versement d'un montant

État comparatif des recettes, des dépenses et des transferts, et solde budgétaire

2005-2006 et 2004-2005

	Budget 2005-2006	Prévisions 2004-2005	Budget 2004-2005	Écart positif/ (négatif) entre les prévisions 2004-2005 et le Budget 2005-2006		Écart positif/ (négatif) entre le Budget 2004-2005 et le Budget 2005-2006	
				(Millions de dollars)	(Millions de dollars) %	(Millions de dollars)	(Millions de dollars) %
Recettes							
Autonomes	5 381	5 286	5 206	95	1,8	175	3,4
Transferts fédéraux	2 796	2 918	2 447	-122	-4,2	349	14,3
Total des recettes	8 177	8 204	7 653	-27	0,3	524	6,8
Dépenses							
Programmes	7 795	7 554	7 315	241	3,2	480	6,6
Service de la dette non affecté ¹	269	237	239	32	13,5	30	12,6
Total des dépenses	8 064	7 791	7 554	273	3,5	510	6,8
Recettes nettes	113	413	99	-300		14	
Transferts interfonds							
Remboursement de la dette et de l'obligation découlant des régimes de retraite	-110	-99	-96	-11		-14	
Fonds de stabilisation des recettes	-	-	-	-		-	
Solde, conformément aux mesures législatives sur l'équilibre budgétaire	3	314	3	-311		-	

Note (1) - Le coût du service de la dette du Fonds de fonctionnement est de 354 millions de dollars, dont 85 millions sont affectés aux différents ministères relativement aux frais de possession des immobilisations corporelles qui les concernent.

historique de 314 millions de dollars dans le Fonds de stabilisation des recettes, que l'on appelle parfois « le fonds de réserve en cas d'imprévu », pour l'exercice 2004-2005. Selon nos prévisions, ce versement portera le solde du Fonds à 395 millions de dollars à compter du 31 mars 2005.

Je suis également heureux d'annoncer que le Budget 2005 ne prévoit aucun prélèvement du Fonds de stabilisation des recettes au cours de l'exercice 2005-2006.

Monsieur le Président, le Fonds est le compte d'épargne de la Province, une mesure de sauvegarde pour l'avenir. Au cours des dernières années, le Fonds a été utilisé pour faire face à des situations imprévues, telles que le ralentissement économique à la suite des événements du 11 septembre 2001. Le Fonds a également été utilisé pour assurer les versements de réduction de la dette et de l'obligation découlant des régimes de retraite, au cours d'années difficiles sur le plan budgétaire.

La reconstitution du fonds de réserve est une priorité. Elle est rendue possible, en partie, grâce à une hausse des paiements de péréquation pour l'exercice 2004-2005.

Il importe également de noter que ce versement de 314 millions de dollars inclut des fonds pour la réduction du temps d'attente relativement à certains services particuliers dans le domaine des soins de santé, conformément à l'engagement pris par les premiers ministres à leur réunion du mois de septembre. Ces fonds proviennent du gouvernement fédéral, à partir de son surplus pour l'exercice 2004-2005. Ils seront

échelonnés sur plusieurs années mais, en vertu des règles comptables de notre gouvernement, ils doivent être versés dans le Fonds de stabilisation des recettes en 2004-2005. Comme toujours, nous serons en mesure de rendre compte de chaque dollar reçu du gouvernement fédéral pour les soins de santé, et le Manitoba verra à ce que ces fonds servent aux fins prévues.

Monsieur le Président, notre versement de 314 millions de dollars se classe au deuxième rang en importance de tous les versements effectués depuis la création du Fonds de stabilisation des recettes il y a dix ans. Le seul versement plus grand a eu lieu en 1996-1997 lorsque le gouvernement de l'époque a vendu la Société de téléphone du Manitoba et versé le produit de la vente dans le Fonds.

Nous effectuerons ce versement sans vendre de société d'État, sans imposer de primes pour des soins de santé, et sans répudier notre engagement de réduire les taxes et impôts et de rembourser la dette, mesures auxquelles d'autres ont recouru par le passé et dans d'autres administrations gouvernementales dans le but d'équilibrer leur budget de fonctionnement.

La hausse des paiements de transfert fédéraux a évidemment contribué à la reconstitution du Fonds de stabilisation des recettes. Toutefois, dans le contexte du réexamen actuel du programme de péréquation, nous devons gérer le Fonds avec prudence, de manière à épargner pour l'avenir et à fournir les ressources qu'exigent nos domaines prioritaires, tels que les soins de santé.

Prévisions du budget sommaire à moyen terme

	2004- 2005pv	2005- 2006b	2006- 2007pj	2007- 2008pj ¹	2008- 2009pj ¹
Recettes	8 204	8 177	8 427	8 672	8 967
Dépenses	-7 791	-8 064	-8 343	-8 559	-8 854
Résultat du Fonds de fonctionnement	413	113	83	113	113
Transferts interfonds/Remboursement de la dette					
Versement de réduction de la dette	-99	-110	-110	-110	-110
Fonds de stabilisation des recettes	0	0	30	0	0
Solde conformément au MLEB / transfert au FSR	314	3	3	3	3
Fonds spéciaux (changements au solde)					
Fonds de remboursement de la dette	-180	27	28	29	30
Fonds de stabilisation des recettes	316	14	-14	17	17
Autres	-2	0	-2	-2	-2
Retraitements de consolidation	202				
Total des changements aux fonds spéciaux	336	41	12	44	46
Entreprises publiques et organisations de la Couronne					
Entreprises publiques					
Hydro-Manitoba	142	210	122	109	106
Société d'assurance publique du Manitoba	30	8	9	10	11
Corporation manitobaine des loteries	270	271	271	271	271
Société des alcools	185	187	192	196	201
Organismes de service spécial	14	12	12	12	12
Société d'assurance récolte du Manitoba et Société du crédit agricole du Manitoba	-86	-22	-19	-16	-14
Autres	79	50	50	50	50
Retraitements de consolidation	-472	-475	-479	-484	-489
Net – Entreprises publiques et organisations de la Couronne	161	242	157	149	149
Dépenses pour l'obligation non capitalisée	-196	-206	-214	-221	-223
Accroissement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite	116	119	128	139	150
Net – Rubrique des pensions	-80	-87	-86	-82	-73
Recettes nettes consolidées (dépenses)	417	196	84	111	121

Les totaux peuvent varier en raison de l'arrondissement des chiffres.

pj - projection b - Budget pv - prévision FSR - Fonds de stabilisation des recettes MLEB - mesures législatives sur l'équilibre budgétaire

Note (1) - Deux premiers exercices utilisant le modèle du budget sommaire. Pour plus de renseignements, consulter le document budgétaire B..

Notre plan financier

Le Budget que nous présentons aujourd'hui prévoit un solde positif de trois millions de dollars et aucun prélèvement du Fonds de stabilisation des recettes. De plus, 110 millions de dollars sont consacrés au remboursement de la dette et à la réduction de l'obligation découlant des régimes de retraite.

Nous présentons maintenant notre cadre financier à moyen terme sous forme de sommaire. Il indique non seulement que la Province prévoit un excédent budgétaire de 417 millions de dollars dans le budget sommaire pour l'exercice 2004-2005, mais également qu'il y aura à moyen terme des soldes positifs dans les budgets sommaires, et ceci dans le respect des mesures législatives se rapportant à l'équilibre budgétaire.

Pour l'exercice 2005-2006, notre Budget reflète l'augmentation des paiements de péréquation transmis par le gouvernement fédéral, et des transferts fédéraux plus importants dans le domaine des soins de santé. L'appui fédéral accru résulte en un niveau de dépenses plus élevé que les années précédentes pour la santé et pour d'autres programmes essentiels.

De façon générale, le Budget des dépenses de cette année indique une hausse de 3,5 % par rapport à 2003-2004, selon les prévisions actuelles. Au cours de la période des cinq dernières années, l'augmentation annuelle moyenne des dépenses totales a été de 3,7 %, alors qu'elle était de 3,6 % au cours de la période des cinq années précédentes.

Le Budget 2005 inaugure notre programme d'application intégrale des principes comptables généralement reconnus, en vue d'arriver en 2007-2008 à la production d'états récapitulatifs et de budgets sommaires marqués par leur intégralité. Nous accordons également une plus grande visibilité aux prévisions du budget sommaire dans les documents d'accompagnement du Discours du Budget.

Conclusion

Le Budget 2005 est un budget pour tous les Manitobains et Manitobaines.

Monsieur le Président, les Manitobains nous ont dit quelles étaient leurs priorités : la facilité d'accès aux soins de santé, la salubrité de l'eau, la qualité de l'éducation, l'amélioration des routes. Le Budget 2005 répond à ces attentes, tout en réduisant les taxes et les impôts, en réduisant la dette et en assurant notre avenir par l'épargne d'aujourd'hui.

Les quatre piliers du Budget 2005 représentent un fondement sûr et solide, symbole pour le Manitoba de croissance, de compétitivité et d'inclusion.

En harmonisant les priorités, en créant de nouvelles possibilités et en investissant dans l'avenir, les Manitobains et Manitobaines peuvent envisager l'avenir avec confiance et avec optimisme.